

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 30 septembre 2019

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 13 novembre 2019 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2019 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2019 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au projet Rouyn, la Société ainsi que son partenaire IAMGOLD ont publié les derniers résultats d’analyses d’une phase 1 totalisant 13 381 mètres de forage dans 48 trous à Lac Gamble. Ces résultats d’analyses ont été publiés dans un communiqué daté du 31 juillet, 2019. Les meilleurs résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, mais l’ensemble de tous les résultats ont été rendus publics.

Meilleurs résultats publiés au troisième trimestre 2019:

Trou	Longueur (mètres)	Teneur (g/t Au)
GA-19-711	9,7	6,6
incluant	5,9	10,0
GA-19-719	16,9	3,4
incluant	5,8	5,7
et	1,8	10,3
GA-19-721	23,4	6,1
incluant	8,1	13,3
et	1,0	65,5
GA-19-722	10,1	6,6
incluant	3,0	10,9
et	4,0	7,9

Au sujet de ces résultats, le président de la Société, Gerald Riverin, a déclaré que cette dernière série d’analyses publiées par notre partenaire IAMGOLD sont fort encourageantes et que, dans les grandes lignes, le programme de forage de délimitation complété a comblé les attentes et permis de confirmer

l'interprétation de la zone Lac Gamble. En particulier, les longueurs et teneurs de certaines intersections minéralisées, combinées à l'ouverture apparente de la minéralisation vers l'ouest, sont de très bon augure pour le futur.

Dans un communiqué séparé, Craig MacDougall, vice-président principal, Exploration, d'IAMGOLD a fait remarquer que le programme ciblait la minéralisation dans la partie supérieure de la zone, et qu'un bon nombre de forages recoupent de bonnes teneurs sur de larges intervalles. De plus, la zone semble en outre demeurer ouverte latéralement à l'ouest et en profondeur.

L'objectif du programme de forage de l'hiver 2019 consistait à définir une partie de la zone du lac Gamble qui avait précédemment fait l'objet de travaux de forage par Yorbeau et divers partenaires de coentreprises. Le programme visait la réalisation de forages espacés d'environ 50 à 60 mètres afin de produire éventuellement une estimation des ressources minérales.

Durant le troisième trimestre, les forages ont repris avec une foreuse dans le secteur Astoria de la propriété Rouyn. Le programme de forage de phase 2 a été initié avec l'objectif de convertir en ressources minérales un potentiel d'exploration bien connu. Le gîte Astoria bénéficie déjà d'une infrastructure souterraine substantielle, notamment un puits de 515 mètres de profond et des ouvertures latérales totalisant plus de 5 kilomètres. À la fin du trimestre, ce nouveau programme totalisant 6 585 mètres dans 18 trous (dont un recoupement par coin de déviation d'un ancien trou) était complété. Notre partenaire IAMGOLD a donc foré un grand total de 19 966 mètres sur le projet Rouyn en 2019. Les résultats d'analyses pour la phase 2 sont en attente.

Au projet Scott, la Société avait complété au deuxième trimestre un forage profond avec l'objectif de tester un conducteur (anomalie géophysique en forage) identifié à l'ouest de la faille Gwillim plus tôt dans l'année. Le rapport final sur le levé géophysique fait dans ce trou profond été reçu et confirme que, malgré que le conducteur visé n'a pas été intersecté par le forage, un conducteur de forte conductance a été détecté juste à l'ouest du trou. Ce conducteur est situé à l'ouest de la faille Gwillim et constitue une cible de forage qui devra être testée dans le futur.

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenus</u>	<u>Profit net (Perte nette)</u>	<u>Profit (perte) nette par action, de base et diluée</u>
30 septembre 2019	630 257 \$	(144 429) \$	(0,01) \$
30 juin 2019	517 298 \$	(51 322) \$	(0,01) \$
31 mars 2019	446 616 \$	178 383 \$	(0,00) \$
31 décembre 2018	278 369 \$	(1 004 277) \$	(0,01) \$
30 septembre 2018	253 145 \$	(476 925) \$	(0,01) \$
30 juin 2018	243 095 \$	(249 208) \$	(0,00) \$
31 mars 2018	217 745 \$	13 429 \$	(0,00) \$
31 décembre 2017	2 900 709 \$	1720 554 \$	0,01 \$

Liquidité

Au 30 septembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 287 787 \$ comparativement à 1 378 601 \$ au 31 décembre 2018. Le fonds de roulement au 30 septembre 2019 était de (89 759 \$ - déficitaire) comparativement à 804 814 \$ au 31 décembre 2018.

La Société aura besoin de fonds additionnels pour financer ses dépenses corporatives de 2019 et 2020 et pour financer ses dépenses d'exploration de 2019 et 2020. Par conséquent, la direction poursuit activement la recherche de financement; soit par l'émission de nouvelles actions ou encore par la vente d'autres actifs ou la participation avec des partenaires en coparticipation.

Ressources en capital

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 950 500 \$ d'ici le 31 décembre 2019 en lien avec les financements accreditifs réalisés en 2018. Au 30 septembre 2019, la Société avait engagé un montant de 770 583 \$ de dépenses admissibles.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accreditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;

- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera l'IAS 17, Contrats de location. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La société s'attend à ce que ses contrats de location exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section "Contrôle interne à l'égard de l'information financière". Ces faiblesses importantes pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives, tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les

ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés a été effectuée récemment.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgaration d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révisé et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gérald Riverin, Ph D., P. Géo.

Transactions avec des parties liées

En contrepartie partielle pour l'acquisition d'un bail minier et de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. Les paiements sur la redevance sont imputés à l'état consolidé du résultat global car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire d'Alta.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'autres effets à recevoir, des dépôts en fidéicommiss et des fournisseurs et autres créditeurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 326 549 013 étaient émises et en cours au 30 septembre 2019. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 8 525 000 actions à des prix variant de 0,025 \$ à 0,18 \$ l'action,

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.